



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

du Collège Greystone

Février 2020

Introduction

Le Collège Greystone est un établissement privé non subventionné appartenant au Groupe ILSC Éducation. L'un des campus, situé à Montréal, offre, au niveau collégial, le programme menant l'attestation d'études collégiales (AEC) *Techniques de commerce international* (LCA.FA). Sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), adoptée en novembre 2019 par la plus haute instance de l'établissement, est la première à être transmise à la Commission, qui l'a reçue en novembre 2019. Cette politique s'applique au programme d'AEC offert au campus de Montréal.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège Greystone lors de sa réunion tenue le 18 février 2020. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP ainsi que les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP comporte 19 sections, dont les quatre premières portent sur la présentation du collège, les pratiques d'évaluation de programmes, le champ d'application et le choix de l'approche d'évaluation. Suivent ensuite les finalités et les objectifs de la politique ainsi que le choix du programme à évaluer et les critères d'évaluation. Les sections 9 à 12 présentent respectivement la responsabilité de l'application de la politique, la fréquence de l'évaluation, le système d'information et le devis. Les quatre parties suivantes décrivent le comité d'évaluation de programme, les règles d'éthique, l'élaboration du plan d'action ainsi que sa mise en œuvre. Finalement, la révision de la politique, sa diffusion et le partage des responsabilités complètent le document.

Finalités et objectifs

La politique présente clairement les finalités et les objectifs visés par son application. Ces derniers sont formulés de façon à ce que l'atteinte puisse en être vérifiée et ils font état de l'amélioration continue de la qualité des programmes offerts. La politique contient également les principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

Selon la politique, le directeur de campus désigne un comité d'évaluation de programme composé de spécialistes de contenu, de professeurs, de diplômés, de représentants du marché du travail et du gestionnaire de projet. Ce dernier est responsable de la mise en œuvre de la politique. Les modalités d'évaluation prévoient la participation des principaux intéressés par le programme. De plus, il est prévu de consulter des étudiants, des professeurs, des diplômés et des employeurs lors de l'évaluation du programme. La Commission note toutefois que la politique ne précise pas la personne ou l'instance responsable du système d'information, ce qu'elle **invite** le Collège à faire.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

Système d'information sur les programmes

Une section de la politique porte sur le *Système d'information de gestion* du Collège Greystone qui contient des données sur les étudiants et des données relatives à la gestion des programmes. De plus, la PIEP indique que, dans le cadre d'une évaluation de programme, le Collège doit collecter des données perceptuelles auprès des professeurs, des étudiants, des diplômés et des employeurs. La politique ne contient toutefois pas d'information concernant le suivi d'indicateurs permettant d'analyser le cheminement des étudiants, comme les taux d'inscription, de réussite des cours et de diplomation. Elle ne précise pas non plus les indicateurs retenus pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et en apprécier les résultats. Considérant qu'un système d'information constitue un élément majeur de la gestion de l'évaluation de programme,

la Commission recommande au Collège Greystone de préciser sa politique en y incluant, dans la description du contenu de son système d'information, les indicateurs retenus pour suivre le cheminement scolaire des étudiants et l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique établit qu'un programme est évalué à l'intérieur d'un cycle de cinq ans. Elle mentionne aussi qu'un programme recevant le plus bas pointage aux sondages *Net Promoter Score*, distribués aux étudiants, peut être évalué. Également, le directeur du campus peut choisir le programme à évaluer.

Processus d'évaluation d'un programme

Les six critères présentés dans la politique pour évaluer les principales dimensions d'un programme sont ceux préconisés par la Commission. Le processus d'évaluation comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations efficaces, comme la création d'un comité, la planification de l'évaluation, la réalisation et le suivi de l'évaluation. La politique décrit le contenu d'un rapport type d'évaluation, cependant, elle est peu détaillée au regard du cheminement du rapport. La Commission **invite** donc le Collège Greystone à préciser, dans sa politique, le cheminement du rapport d'évaluation. Par ailleurs, la PIEP indique la responsabilité et les modalités entourant la mise en œuvre du plan d'action.

Mécanismes d'autoévaluation de l'application et de révision de la politique

La politique contient les modalités de l'autoévaluation de son application, notamment les critères de conformité de l'application et de son efficacité pour garantir l'amélioration

continue de la qualité des programmes. La PIEP désigne également les responsables de l'évaluation de son application, soit un comité formé du gestionnaire de projet et de la coordonnatrice de programme. Enfin, il est précisé que l'application de la politique sera évaluée selon un cycle quinquennal.

Par ailleurs, la politique inclut les modalités de sa révision : si des modifications sont jugées nécessaires à la suite de l'évaluation de l'application, le comité soumet, pour approbation, une version révisée de la politique au directeur de campus.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **partiellement satisfaisante** la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Greystone; elle comprend une partie des composantes et des éléments essentiels, et des corrections sont obligatoires. Ainsi, la Commission recommande au Collège de préciser sa politique en y incluant, dans la description du contenu de son système d'information, les indicateurs retenus pour suivre le cheminement scolaire des étudiants et l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme.

La Commission rappelle au Collège qu'une politique révisée doit lui être transmise pour une nouvelle évaluation.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Corinne Côté

COPIE CERTIFIÉE CONFORME